



**PRÉFET
DES HAUTES-
PYRÉNÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Tarbes, le 23 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil territorial de santé consacré au dispositif des urgences départementales

Un CTS exceptionnel, consacré à la thématique des soins urgents sur le territoire, s'est tenu le 23 septembre impliquant toutes les parties concernées : élus, institutions, représentants des usagers, des professionnels et des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux.

Etaient également conviés les parlementaires, le président du conseil départemental, les maires des communes siège d'établissements hospitaliers, le SDIS et les représentants des organisations syndicales.

Au cours de ce conseil, les points suivants ont été abordés :

1° - Le département connaît une situation structurelle de sous-effectif ancrée dans une réalité nationale et régionale. Cet état de fait, sans lien avec des raisons budgétaires, a été aggravé par la crise épidémique et accentué lors de la période estivale, contraignant l'ensemble des acteurs à prendre des mesures d'urgence.

2° - L'ensemble des participants s'est accordé sur la nécessité prioritaire de pourvoir une politique dynamique de recrutement de nouveaux urgentistes et de renforcer l'attractivité des postes proposés pour fidéliser les professionnels en améliorant les conditions d'accueil.

3° - En complément de cette politique active de recrutement, un travail sera engagé pour alléger la pression sur les urgences par le biais des actions ci-dessous :

- poursuite et renforcement de la coopération ville-hôpital, en lien avec la CPAM
- innovation en matière de permanences des soins ambulatoires (PDSA),
- renforcement de la coopération interdépartementale et interrégionale,
- déploiement du service d'accès aux soins (SAS), pour réguler toutes les demandes de soins (urgents et non urgents) et les orienter vers l'effecteur approprié,
- mise en œuvre du dispositif d'appui à la coordination (DAC), qui deviendra l'interlocuteur unique pour les parcours de santé et de vie complexes,

- mise en place d'une filière HAD/urgences pour organiser la prise en charge en sortie directe des urgences vers l'hospitalisation à domicile.
- poursuite des travaux en cours sur les parcours de santé

4° - En parallèle des efforts à engager, parfois à moyen-long terme, pour améliorer structurellement la situation des urgences, les principes suivants ont été arrêtés :

- garantir, en toutes circonstances, la capacité d'intervention permettant de répondre aux urgences initiales dites de "prompt secours" sur l'ensemble du territoire départemental.

- réaffirmer la volonté de maintenir l'ouverture des urgences (jour et nuit) de Tarbes, Lannemezan, Lourdes et Bagnères de Bigorre en fonction de l'activité dans une logique de couverture des différents bassins de vie et de solidarité territoriale. Cette solidarité pourra conduire, dans le cadre d'une régulation interne au centre hospitalier de Bigorre, à des adaptations ponctuelles pour tenir compte de la réalité des plannings.

**Tous vaccinés,
tous protégés.**

La vaccination est ouverte
à tous les adultes.
Sans condition.

Prenez rendez-vous
sur www.sante.fr

